

La Crèche des Oursons



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE



2025

SOMMAIRE

SOMMAIRE	1
INTRODUCTION	2
RÉTROSPECTIVE	3
FONCTIONNEMENT	4
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	4
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	5
INVESTISSEMENT	6
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	6
RECETTES D'INVESTISSEMENT	7
PROSPECTIVE	8
FONCTIONNEMENT	9
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	9
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	9
INVESTISSEMENT	10
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	10
RECETTES D'INVESTISSEMENT	10
PERSONNELS	10
ÉVOLUTION DE LA MASSE SALARIALE	11

INTRODUCTION

Préalablement au vote du budget primitif, le débat d'orientation budgétaire (DOB) permet de discuter des orientations budgétaires de la collectivité et d'informer sur sa situation.

Le débat d'orientation budgétaire représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus.

L'objectif du DOB est de :

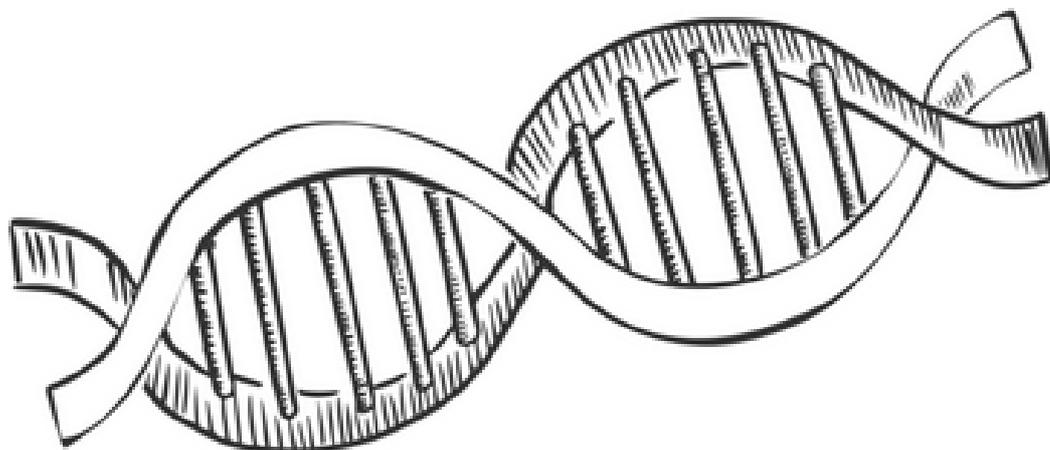
- Discuter des orientations budgétaires de la collectivité
- Informer sur la situation financière
- Renforcer la démocratie participative en instaurant la discussion au sein de l'assemblée délibérante sur les prévisions, préalablement au vote du budget primitif.

Ce document, qui sera suivi de la réunion de la commission des finances de la commune pour avis et d'une délibération en conseil municipal, est un préalable obligatoire avant la discussion du budget primitif.

Ce rapport présente nos objectifs en matière d'orientation budgétaire au vu des évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement et en investissement du budget annexe de la Crèche.

Il est rappelé que le DOB n'a aucun caractère décisionnel. Il vise à éclairer le vote des élus. Le vote du DOB fera apparaître la répartition des voix. Ce vote n'impacte pas le budget primitif.

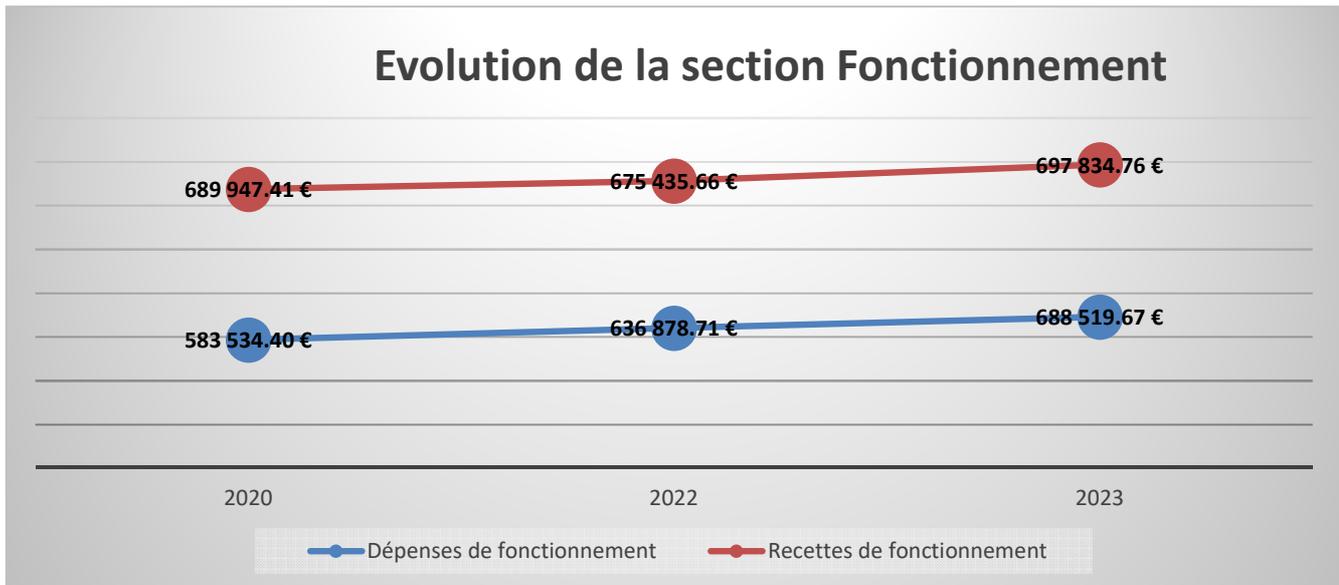
RÉTROSPECTIVE



FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement regroupe toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement de la crèche, c'est-à-dire les dépenses qui reviennent régulièrement chaque année comme les charges de personnel, les dépenses de fournitures, d'entretien et de prestations.

Les recettes de fonctionnement intègrent la participation communale, la subvention de la CAF et les prestations familiales versées par les parents.



On peut observer que les dépenses de fonctionnement augmentent au même rythme que les recettes de fonctionnement ce qui permet à la Crèche de continuer à développer son activité sans pour autant que la commune ait eu à augmenter sa subvention d'équilibre.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	2022	2023	2024
002	Résultat de fonctionnement reporté			
11	Charges à caractère général	72 120.98 €	84 922.26 €	90 008.99 €
12	Charges de personnel et frais assimilés	508 913.52 €	548 975.19 €	594 959.22 €
42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	816.98 €	2 063.80 €	2 600.00 €
65	Autres charges de gestion courante	860.29 €	917.46 €	951.46 €
68	Dotations aux provisions	822.63 €		
Total		583 534.40 €	636 878.71 €	688 519.67 €



L'année 2024 a vu ses dépenses de fonctionnement augmenter du fait de deux facteurs principaux :

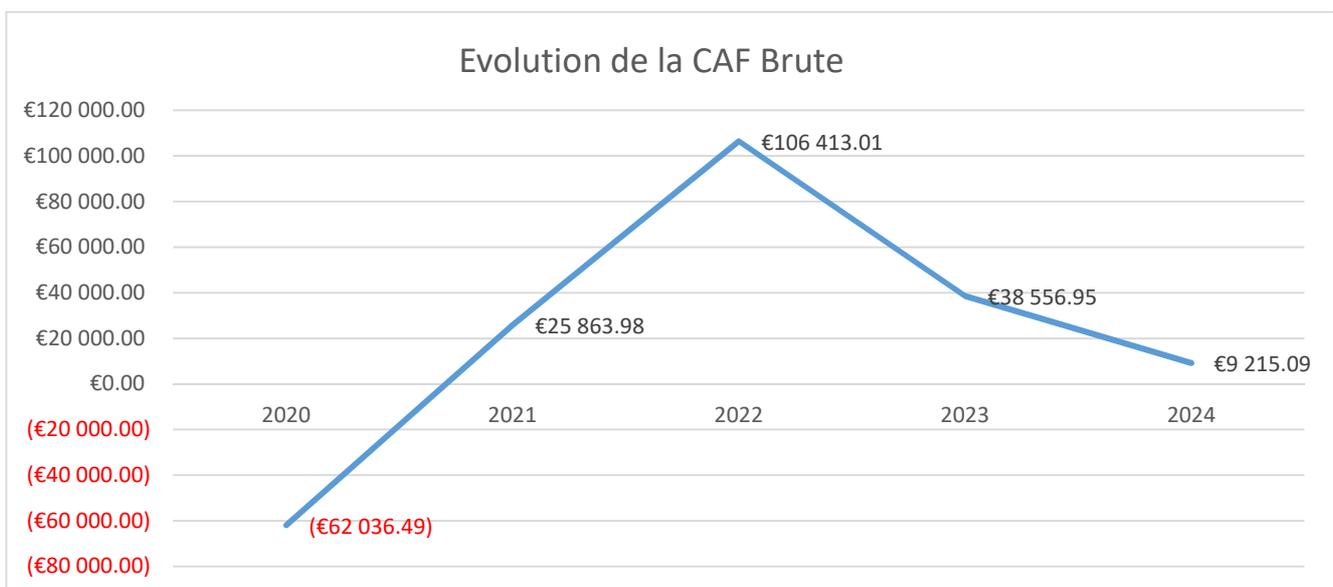
- Sur la masse salariale par l'effet de l'année pleine des suites des lois successives concernant la revalorisation du point d'indice à compter (+ 3.5% au 1^{er} juillet 2022, +1.5 au 1^{er} juillet 2023 puis 5 points d'indice supplémentaires pour tous les agents à compter du 1^{er} janvier 2024). Par ailleurs, la Crèche accueille une Educatrice Jeunes Enfants en contrat d'alternance depuis le mois de septembre 2023 et qui a suivi sa formation pendant toute l'année 2024. Comme prévu au BP2025, une agent a pu partir en congé formation pendant 6 mois afin d'obtenir le Diplôme d'Auxiliaire de Puériculture ce qui a impliqué son remplacement pendant cette même période.
- Les frais d'honoraires liés au contentieux en cours.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	2022	2023	2024
002	Résultat de fonctionnement reporté	25 863.98 €	106 413.01 €	38 536.00 €
013	Atténuations de charges	0.00 €	12 280.16 €	14 770.77 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	71.00 €	72.00 €	
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	129 536.05 €	134 402.15 €	142 320.11 €
74	Dotations, subventions et participations	534 474.29 €	422 266.97 €	502 207.27 €
75	Autres produits de gestion courante	2.09 €	1.37 €	0.61 €
Total I		689 947.41 €	675 435.66 €	697 834.76 €

En 2024, le soutien de la Caisse d'Allocations Familiales, à travers le versement de PSU, a été plus fort que l'année précédente en raison d'un nombre d'heures prévisionnelles facturables à la hausse.

Par ailleurs, la rehausse des seuils du quotient familial par la CAF, à partir du mois de septembre, a impacté directement les participations familiales (produits de services) qui ont augmenté de 6% par rapport à 2023 et de près de 10% depuis 2022.



La CAF brute de la Crèche revient un niveau normal pour un budget annexe suite à l'excédent de fonctionnement important dégagé en 2022 suite à la signature de la Convention Territoriale Globale.

INVESTISSEMENT

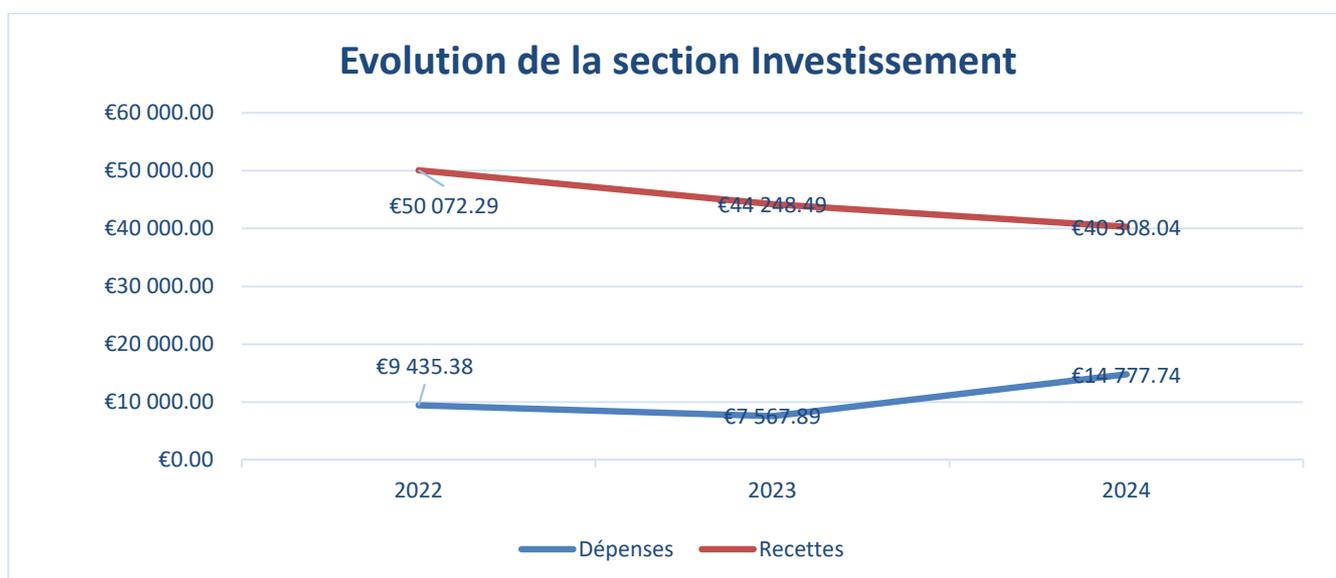
Les dépenses d'investissements :

Elles comprennent les opérations qui modifient la consistance ou la valeur du patrimoine de la crèche (achat de biens meubles, travaux d'infrastructures...)

Ces dépenses profitent du FCTVA (fonds de compensation de la TVA à hauteur de 16,404% en 2020).

Recettes d'investissements :

Elles correspondent aux dotations et subventions (FCTVA, dotation globale d'équipement, autres subventions et emprunts)



DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	2022	2023	CA 2024
001	Solde d'exécution reporté			
040	Opérations d'ordre de transfert	71.00 €	72.00 €	
041	Opérations patrimoniales			
16	Emprunts et dettes assimilées			
20	Immobilisation incorporelles			
21	Immobilisation corporelles	9 435.38 €	7 567.89 €	14 777.74 €
23	Immobilisations en cours			
204	Subventions d'équipements			
Total		9 506.38 €	7 639.89 €	14 777.74 €



Les dépenses d'investissement en 2023 se sont principalement portées vers le renouvellement et l'acquisition de matériels de puériculture, d'un système de volets roulants afin de fermer le préau permettant d'avoir une pièce sécurisée à l'extérieur où pouvoir accueillir des enfants en temps de pluie. Par ailleurs, le portail permettant de fermer l'accès au parking de la Crèche a été réalisée mais des travaux préparatoires de voiries sont nécessaires pour le poser.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	2022	2023	CA 2024
002	Solde d'exécution reporté	49 184.31 €	40 494.91 €	36 466.60 €
040	Opérations d'ordre de transfert	816.98 €	2 063.80 €	2 600.00 €
041	Opérations patrimoniales			
10	Dotations, dons divers et réserves	0.00 €	1 547.78 €	1 241.44 €
13	Subvention d'investissement			
Total		50 001.29 €	44 106.49 €	40 308.04 €

PROSPECTIVE



FONCTIONNEMENT

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	2022	2023	2024	BP 2025
002	Résultat de fonctionnement reporté				
11	Charges à caractère général	72 120.98 €	84 922.26 €	90 008.99 €	98 800.00 €
12	Charges de personnel et frais assimilés	508 913.52 €	548 975.19 €	594 959.22 €	595 455.25 €
42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	816.98 €	2 063.80 €	2 600.00 €	
65	Autres charges de gestion courante	860.29 €	917.46 €	951.46 €	960.00 €
68	Dotations aux amortissements	822.63 €			4 000.00 €
	Total	583 534.40 €	636 878.71 €	688 519.67 €	699 215.25 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	2022	2023	2024	BP 2025
002	Résultat de fonctionnement reporté	25 863.98 €	106 413.01 €	38 536.00 €	9 215.25 €
013	Atténuations de charges	0.00 €	12 280.16 €	14 770.77 €	20 000.00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	71.00 €	72.00 €		0.00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	129 536.05 €	134 402.15 €	142 320.11 €	155 000.00 €
74	Dotations, subventions et participations	534 474.29 €	422 266.97 €	502 207.27 €	515 000.00 €
75	Autres produits de gestion courante	2.09 €	1.37 €	0.61 €	
	Total I	689 947.41 €	675 435.66 €	697 834.76 €	699 215.25 €

En 2025, le niveau de recettes de fonctionnement se maintiendra à un niveau équivalent qu'en 2024 mais reste très prudent. En effet, en raison d'un excédent de fonctionnement cumulé qui s'amointrit, la participation financière de la commune (subvention d'équilibre) pourra être supérieure aux deux précédents exercices. L'impact de la relève des seuils de quotient familial sur les participations des familles permettra de compenser en partie celle de la commune. Par ailleurs, la CAF pourra également venir abonder en fin d'année le prévisionnel de PSU qui a été revu à la baisse du fait d'heures prévisionnelles non effectuées en 2024 (heures non facturées du fait du décalage dans le temps de l'entrée d'enfants à la Crèche malgré des confirmations d'inscriptions pour septembre).

Du fait d'un prévisionnel de recettes prudent, le niveau des dépenses de fonctionnement ne devra pas dépasser les réalisations des années précédentes.

INVESTISSEMENT

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	2022	2023	2024	BP 2025
20	Immobilisation incorporelles				
21	Immobilisation corporelles	9 435.38 €	7 567.89 €	14 777.74 €	40 000.00 €
23	Immobilisations en cours				
204	Subventions d'équipements				
Total		9 435.38 €	7 567.89 €	14 777.74 €	30 288.00 €

En 2025, les investissements se poursuivront sur les matériels de puériculture mais il sera nécessaire de finaliser les travaux de voirie permettant d'accueillir le portail commandé en 2024. Enfin, une reprise du gazon est à prévoir.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	2022	2023	2024	BP 2025
002	Solde d'exécution reporté	49 255.31 €	40 636.91 €	36 466.60 €	25 788.00 €
040	Opérations d'ordre de transfert	816.98 €	2 063.80 €	2 600.00 €	
041	Opérations patrimoniales				
10	Dotations, fonds divers et réserves	0.00 €	1 547.78 €	1 241.44 €	1 500.00 €
13	Subvention d'investissement				3 000.00 €
Total		50 072.29 €	44 248.49 €	40 308.04 €	30 288.00 €

Les recettes sont essentiellement composée du solde reporté, du FCTVA et des subventions notifiées ou à venir.

PERSONNELS

ÉVOLUTION DE LA MASSE SALARIALE



Les effectifs se sont stabilisés depuis 2022 avec 14 agents (dont 2 stagiaires, 4 contractuelles et 8 titulaires) et la masse salariale subira sur les prochaines années uniquement l'évolution classique de carrière des agents appelé GVT (Glissement Vieillesse Technicité) et qui est lié aux avancements d'échelon et de grade. L'augmentation de 2024 par rapport à 2023 est liée aux augmentations successives du point d'indice (+ 3,5% au 1^{er} juillet 2022, + 1.5% au 1^{er} juillet 2023, + 5 points d'indice au 1^{er} janvier 2024. En 2024, l'une de nos agents était partie en congé formation pendant 6 mois pour obtenir le diplôme d'Auxiliaire de Puériculture et avait été remplacée sur toute la période. Ce cas de figure ne se représentera pas en 2025 tout comme l'attribution d'une prime exceptionnelle du pouvoir d'achat (sauf loi qui serait prise en ce sens par le gouvernement).

La masse salariale est prévue au même niveau en raison des éléments ci-dessus mais également du fait d'un congé parental de 6 mois d'une agent qui pendant cette période ne perçoit aucune rémunération. Cela permettra d'absorber l'augmentation de 4 points des cotisations CNRACL impactera également le budget de la Crèche.